AB/CKS BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2020-__0263_/PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université Norbert ZONGO.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution; \HSA C+ nº JO222
- VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics;
- VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEP du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- VU le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;
- VU le décret n°2017-0144/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 22 mars 2017 portant approbation des statuts de l'Université de Koudougou;
- VU le décret n°2018-0085/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 février 2018 portant changement de dénomination de l'Université de Koudougou;
- VU les copies des huit attestations d'inscription des lauréats sur les listes d'aptitude aux différentes fonctions;

- VU les résultats obtenus par les enseignants-chercheurs de l'Université Norbert ZONGO à la 41^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine, transmis par lettre n°107.2019/CAMES/SG/KP du 25 septembre 2019;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 26 février 2020 ;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université Norbert ZONGO, au titre de l'année 2019 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 41ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine, huit (8) emplois de l'enseignement supérieur et répartis ainsi qu'il suit :
 - Un (1) emploi de professeur titulaire en Linguistique à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH).
 - 2) Sept (7) emplois de maître assistant dont :
 - un (1) emploi de maître assistant en Sciences de l'éducation à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Norbert ZONGO (ENS/UNZ);
 - un (1) emploi de maître assistant en Anglais à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Norbert ZONGO (ENS/UNZ);
 - un (1) emploi de maître assistant en Histoire de la Philosophie à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH);
 - un (1) emploi de maître assistant en Archéologie à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH);
 - un (1) emploi de maître assistant en Grammaire française à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH);
 - un (1) emploi de maître assistant en Géographie/Aménagement à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH);
 - un (1) emploi de maître assistant en Mathématiques : Mathématiques appliquées (Recherche opérationnelle) à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST).

<u>Article 2</u>: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 avril 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et/de l'Innovation_ Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Alkassoum MAÏGA

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassané KABORE